



Liège, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Monsieur Willy DEMEYER  
Bourgmestre de Liège

Place du Marché 2  
4000 Liège

## NR Thier de la Chartreuse – projet Matexi

Monsieur le Bourgmestre,

Vu les derniers développements judiciaires dans cette affaire et votre volonté réaffirmée de trouver un terrain d'entente entre les opposants à ce projet de construction de 48 logements et son promoteur, la société Matexi, qui détient un permis d'urbanisme délivré par la Région wallonne (avis conforme du fonctionnaire délégué du 18 mars 2021), nous ne pouvons qu'approuver une telle initiative qui rencontrera certainement l'approbation de la société Matexi et des riverains qui en 2017 se sont groupés sous l'appellation « Un Air de Chartreuse » (UADC).

Notre position est la suivante : c'est celle qui en 1993 avait été proposée lors de réunions d'un large groupe appelé « Groupe Chartreuse » et qui sous l'égide de l'échevin de l'Environnement de l'époque, Michel Firket, avait élaboré un projet de schéma directeur qui fut adopté par le conseil communal en juin 1994. Ce groupe rassemblait les associations de terrain, de protection de l'environnement et du patrimoine, les autorités communales et même des représentants de la Défense. Ce groupe proposait que la seule urbanisation du site soit réalisée le long de la rue des Fusillés.

Ce projet implique une modification du plan de secteur, puisque la parcelle rue des Fusillés est classée en zone verte, ainsi qu'une compensation dite « planologique ». Le fonctionnaire délégué a repris et adopté dans sa décision (annexe 12 p.15 point 3) l'avis du Collège du 5 février 2021 selon lequel « *cette proposition déplace le problème de mobilité et ne donne aucune garantie quant à la satisfaction des riverains* » et d'autre part, signifie, comme dit ci-dessus, la modification du plan de secteur.

Dans notre recours introduit auprès du gouvernement wallon contre la décision du Conseil communal du 29 juin 2020 relative à la modification de la voirie communale, nous invoquons, en réponse aux remarques du Conseil, que la modification du plan de secteur n'était pas si lente et si compliquée qu'il le prétendait car en 2010 sur demande de la Ville de Liège, le ministre Henry avait autorisé cette modification ainsi que la compensation planologique proposée, à savoir, avec les 3 hectares du Parc des Oblats restés inexplicablement en zone d'habitat (inexplicablement sur le plan de la raison mais explicable par des manœuvres politiques lors de l'élaboration du plan de secteur de Liège).

**ASBL La Chartreuse**

Rue Fernand Tilquin, 30  
4030 Grivegnée  
Nr d'entreprise: 432.443.816  
Compte bancaire: BE33 1440 5057 2446

**Contact**

tel/fax: 04 367 41 61  
email: [info@lachartreuse.org](mailto:info@lachartreuse.org)  
web: <http://www.lachartreuse.org>  
facebook: <https://facebook.com/lachartreuse.org>



Bizarrement, le délai de 3 ans accordé par le ministre pour cette modification fut dépassé sans la modification autorisée, vraisemblablement par la volonté de l'échevin de l'urbanisme de l'époque (2012-2018).

Il est exact, d'autre part, que les habitants de la rue des Fusillés ne seront guère satisfaits si l'on construit en face de chez eux. Mais cette parcelle est en prolongation d'une zone urbaine. Quant au problème de la mobilité, sans être supprimé, il serait réduit, car plus proche de la N3 que le lotissement du thier de la Chartreuse, d'autant plus qu'à cet endroit, la chaussée peut être élargie pour augmenter les places de parking et ainsi remédier à l'étroitesse de la rue qui rend difficile le croisement des véhicules.

Il faut noter que le motif principal du classement en zone verte qui était la présence de deux espèces de crapauds, alyte et calamite, n'existe plus car ils ont actuellement déserté l'endroit à cause de la détérioration de leur aire de reproduction, le bassin d'orage. Ils n'ont pas disparu, on les trouve à d'autres endroits du parc.

En novembre 2019, notre conseil d'administration a rencontré le représentant de la société Matexi, Philippe Rusak ; il n'était pas opposé à un échange de terrains : rue des Fusillés, propriété de la Ville contre leur lotissement thier de la Chartreuse, après, bien entendu, la modification du plan de secteur.

Nous proposons que vous organisiez une réunion de concertation en vue d'un tel arrangement entre les parties plus toute personne concernée (habitant de la rue des Fusillés, opposant de la ZAD), réunion à laquelle nous voudrions participer.

En annexe, vous trouverez le projet de schéma directeur de 1994 ainsi que l'arrêté du ministre Henry du 20 juillet 2010.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Monique SNYERS  
Secrétaire

Pierre MICHAUX  
Président

Copie à : Régis Ortman, Regional Business Director chez Matexi, Pierre Wacquier, membre d'UADC.

Annexes :

- Projet de schéma directeur du site de la Chartreuse de 1994
- Arrêté du ministre Henry du 20 juillet 2010

Par mail et par pli postal

**ASBL La Chartreuse**

Rue Fernand Tilquin, 30  
4030 Grivegnée  
Nr d'entreprise: 432.443.816  
Compte bancaire: BE33 1440 5057 2446

**Contact**

tel/fax: 04 367 41 61  
email: [info@lachartreuse.org](mailto:info@lachartreuse.org)  
web: <http://www.lachartreuse.org>  
facebook: <https://facebook.com/lachartreuse.org>